

B.E.

Kigali

6 décembre 1959.

MINISTÈRE DU RUANDA.



700 francs.

Monsieur l'Administrateur de Territoire
(Tous)

6902

AS 34/2/P
6/12/59

de et à

Kibungo

Tracts et
proclamations.

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir par même courrier, quelques exemplaires des tracts et proclamations encore en stock à la Résidence.

Voulez-vous avoir l'obligeance d'en assurer la diffusion la plus rapide possible pour qu'ils ne perdent pas trop de leur actualité. Je vous rappelle l'importance d'une information objective en milieu indigène dans les circonstances actuelles et vous suggère de diffuser ces publications, surtout par le canal des écoles, dispensaires, marchés et autres lieux publics.

Le lot vous destiné comprend :

- 1) Texte de la proclamation de l'Amiral le Vice-Gouverneur Général dans le 7/11/59 : 400 (par territoire)
- 2) Proclamation du Amiral Kigeri V du 14 Nov. : 1000 (par territoire)
- 3) Proclamation du Amiral Kigeri V du 16 Nov. : 1000 (par territoire)
- 4) Allocution de l'Amiral le Vice-Gouverneur Général du 24 Novembre : 2000 (tous territoires) sauf Astrida Nyanya Gitarama
- 5) Bulletin d'information Itangazo N° 1 : 2000 (par territoire)
- 6) Déclaration gouvernementale (texte français) : 100 (par territoire)

Pour le Résident du Rwanda,
l'Administrateur de Territoire,
KIBUNGO, J.